

Ce document a été traduit dans plusieurs langues dans un but purement informatif. Le texte original faisant foi (en anglais) peut être consulté sur: <http://www.icann.org/en/minutes/atrt-recommendation-list-21apr11-en.pdf>

Recommandation de l'ATRT (* indique ATRT "haute priorité")	Proposé Comité
1. Le CA devrait établir des mécanismes officiels pour identifier la série de compétences collectives requises par le CA.	BGC
1.a. Le critère de la série de compétences du Conseil d'administration par rapport à des structures d'entreprise et de gouvernance similaires.	BGC
1.b Des compétences requises pour que celles-ci soient adaptées à la mission et à la structure uniques de l'ICANN, par le biais d'un processus de consultation ouvert, y compris la consultation directe avec la direction des SO et des AC.	BGC
1.c. La révision annuelle de ces exigences, transmettant au NomCom chaque année, un point de départ officialisé.	BGC
1.d. La publication des résultats et des exigences dans le cadre des appels à propositions de candidatures du comité de nomination.	BGC
2. Le conseil devrait régulièrement améliorer et réviser les programmes de formation et de renforcement des capacités.	BGC
3. Le Conseil & NomCom augmenter la transparence des délibérations et du processus de prise de décision du comité de nomination par des actions telle que la formulation claire des échéances et des critères relatifs à la série de compétences le plus tôt possible avant le démarrage du processus et, une fois le processus terminé, expliquer les choix faits.	BGC
4. Le conseil devrait continuer à améliorer la performance et les pratiques de travail du CA.	BGC
5. Le conseil devrait mettre en œuvre un régime d'indemnisation pour le vote du CA.	BGC
6. Le conseil devrait préciser la distinction entre les questions qui sont soumises à des processus d'élaboration des politiques de l'ICANN et les questions qui sont au sein des fonctions exécutives accomplis par le personnel et le CA, et développer des mécanismes complémentaires de consultation dans des circonstances appropriées avec des SO et AC pertinents sur les questions administratives et exécutives qui seront abordées au niveau du Conseil.	BGC
7.* Le conseil devrait: 7.1* Publier rapidement tous les documents appropriés liés aux processus de prise de décision, y compris les annonces préliminaires, les informations fournies par le personnel et les comptes-rendus détaillés ainsi que les déclarations des administrateurs concernant les décisions ou votes importants.	BGC

<p>7.2* Publier une «explication motivée et approfondie des décisions prises, les justifications de celles-ci, et les sources des données et informations sur lesquelles s'est fondée l'ICANN» et «L'ICANN doit également préciser la justification pour accepter ou rejeter les commentaires reçus à partir des commentaires du public et de la communauté de l'ICANN, y compris [SO & AC].»</p>	<p>BGC</p>
<p>8. Le conseil devrait produire et publier un document, qui définisse clairement la série limitée de circonstances nécessitant la rédaction de documents et qui exprime les risques (le cas échéant) liés à la publication des documents. Ces règles devraient servir de référence au CA et au personnel lorsqu'ils examinent si un document devrait être rédigé et citées quand une telle décision est prise.</p>	<p>BGC</p>
<p>9.* Le conseil, agissant à travers le groupe de travail GAC-CA (JWG) devrait vérifier ce qui constitue un 'conseil' du GAC selon les règlements sur des questions de politique publique.</p>	<p>CA/ Groupe de travail mixte du GAC</p>
<p>10.* Le conseil, à travers le JWG, devrait établir un processus plus officiel, documenté par lequel elle notifie le GAC de sujets qui touchent des préoccupations de politique publique pour demander conseil au GAC. L'ICANN devrait mettre au point un outil ou une base de données en ligne dans laquelle toute demande adressée au GAC et tout reçue du GAC seraient mentionnés et accompagnés de la considération et de la réponse du Conseil d'administration à chaque conseil.</p>	<p>CA/ Groupe de travail mixte du GAC</p>
<p>11.* Le Conseil d'administration et le GAC devraient travailler ensemble pour que les conseils soient fournis par le GAC et considérés d'une manière plus opportune; le conseil, agissant à travers le GAC, devrait établir un processus plus officiel et documenté par lequel le conseil répond à un avis de la part de GAC. Ce processus devrait énoncer comment et quand le Conseil informera le GAC, en temps opportun, s'il est d'accord ou n'est pas d'accord avec les conseils et devra préciser quels sont les détails que le Conseil fournira au GAC, s'il est en désaccord avec l'avis, le processus devrait également énoncer des procédures par lesquelles GAC & Conseil "essayeront de bonne foi et en temps opportun de trouver une solution mutuellement acceptable." Envisager de créer d'autres mécanismes par lequel le conseil & GAC peuvent satisfaire les dispositions relatives aux règlements administratifs des conseils du GAC.</p>	<p>CA/ Groupe de travail mixte du GAC</p>
<p>12. Le conseil, en agissant par l'intermédiaire du JWG, devrait élaborer et mettre en œuvre un processus visant à engager le GAC plus tôt dans le processus d'élaboration des politiques.</p>	<p>CA/ Groupe de travail mixte du GAC</p>

<p>13. Le conseil & le GAC devraient élaborer ensemble et mettre en œuvre des mesures pour veiller à ce que le GAC est pleinement informé de l'agenda politique de l'ICANN et du personnel de politique est au courant des/sensible aux préoccupations du GAC; souhaitera peut-être envisager de modifier le rôle de soutien du personnel de l'ICANN en matière de communication avec et soutien au GAC, et si le conseil & le GAC bénéficieraient de réunions conjointes plus fréquentes.</p>	<p>CA/ Groupe de travail mixte du GAC</p>
<p>14. Le conseil devrait s'efforcer d'accroître le niveau de soutien et l'engagement des gouvernements au processus du GAC; encourager les pays membres et les organisations à la participation au GAC et insister tout particulièrement sur l'engagement des nations dans le monde du développement et de la nécessité d'un accès multilingue aux documents de l'ICANN; le conseil devrait également travailler avec le GAC pour établir un processus afin de déterminer quand et comment l'ICANN s'engage des fonctionnaires supérieurs des gouvernements sur les questions de politique publique sur une base régulière et collective pour compléter les processus du GAC.</p>	<p>BGRC en coordination avec le conseil/ Groupe de travail mixte du GAC</p>
<p>15.* Le conseil devrait diriger l'adoption, et préciser un calendrier pour la mise en œuvre des avis publics et les processus de commentaire qui sont stratifiées (par exemple l'avis d'enquête, l'avis de prise de décision politique) et des priorités; hiérarchisation et stratification devrait être établie en fonction de la participation communautaire coordonnée et la consultation avec le personnel.</p>	<p>PPC</p>
<p>16.* L'avis public et les processus de commentaires devraient prévoir à la fois un cycle de "Commentaires" distincte et un cycle de commentaires "des réponses aux commentaires", qui permet aux répondants de la communauté de répondre et réfuter les arguments soulevés dans les observations des parties opposées.</p>	<p>PPC</p>
<p>17.* Les délais pour les avis et commentaires du public devraient être revus et ajustés pour fournir des possibilités de commentaires adéquates en sens et en temps opportun; les périodes des commentaires et réponse aux commentaires doivent être d'une durée déterminée.</p>	<p>PPC</p>
<p>18. Le conseil devrait veiller à ce qu'il y ait un accès à la documentation dans les processus de développement politique et un accès multilingue dans la mesure du possible.</p>	<p>PPC</p>
<p>19. Le conseil devrait publier ses traductions (y compris la justification) dans les 21 jours de la prise de décision (dans les langues demandées dans politique de traduction de l'ICANN) .</p>	<p>BGC</p>
<p>20. Le conseil doit s'assurer que toutes les entrées nécessaires qui ont été reçues dans les processus de décision sont comptabilisées et incluses pour examen par le Conseil, pour aider avec ceci le conseil devrait adopter et publier un mécanisme (par exemple une liste de contrôle ou un modèle de décision) qui certifie que les entrées ont été reçues et sont incluses au Conseil pour examen.</p>	<p>BGC</p>
<p>21. Le conseil devrait demander au personnel de travailler sur les processus d'élaboration d'un plan de travail annuel qui prévoit des questions qui</p>	<p>PPC</p>

exigeront la participation du public.	
22. Le conseil doit s'assurer que les mesures de dotation supérieure sont bien multilingues, offrant un niveau de transparence et responsabilisation dans la collectivité optimal.	EXEC
23.* Le conseil devrait implémenter IIC Rec. 2.7 qui fait appel à l'ICANN pour obtenir des commentaires d'un comité d'experts indépendants sur la restructuration de ses trois mécanismes d'examen; voir les orientations ATRT pour examen, y compris la direction pour envisager des mécanismes de IIC Rec. 2.8 & 2.9; dès la réception du rapport final des experts, le Conseil devrait prendre des mesures sur les recommandations.	BGC
24. Évaluer les opérations du médiateur et la relation entre le conseil et médiateur, et si nécessaire, mettre en conformité avec les normes internationalement reconnues la fonction de médiateur et du Conseil en charge du fonctionnement	BGC
25. Clarifier la norme pour les demandes de réexamen à l'égard de la façon dont elle est appliquée et si la norme couvre tous les motifs appropriés pour l'utilisation du mécanisme de réexamen.	BGC
26. Le conseil devrait adopter un calendrier et un format standard pour les demandes de révision et le réexamen des résultats du Conseil, qui identifie clairement l'état des délibérations et puis, une fois les décisions prises, articule la logique utilisée pour former ces décisions.	BGC
27. Le conseil devrait évaluer régulièrement les progrès par rapport à ces recommandations et les engagements de responsabilité et de transparence dans l'AoC, & analyser en général la performance de responsabilisation et de transparence de l'ensemble de l'organisation pour faire un rapport annuel à la communauté des progrès accomplis et se préparer à la prochaine révision ATRT; toutes les évaluations devraient être supervisées par le Conseil.	EXEC
<ul style="list-style-type: none"> • Reportage - ATRT demande au Conseil de fournir un rapport de la situation sur l'ensemble des recommandations à la réunion de l'ICANN en mars 2011 et un rapport plus officiel de la réunion de l'ICANN de juin 2011 en détail: <ul style="list-style-type: none"> • - Quelles recommandations ont été pleinement mises en œuvre; • - La situation et le calendrier de la mise en œuvre des autres recommandations, et • - Les recommandations que le Conseil a conclu ne pas pouvoir mettre en œuvre, y compris une explication détaillée des raisons pour lesquelles les recommandations ne peuvent pas être mises en œuvre. 	EXEC